



## EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 577 pétitionnaires.

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** les parents-étudiants qui élèvent seuls leurs enfants et qui reçoivent une rente d'orphelins avec une rente de survivant comme soutien financier d'un conjoint décédé sont actuellement pénalisés par les règles du régime d'aide financière aux études, tout comme les parents-étudiants recevant une pension alimentaire pour enfants de leur conjoint vivant;

**CONSIDÉRANT QU'**une rente de survivant est une aide versée par un conjoint qui, de son vivant a suffisamment cotisé au régime des rentes du Québec, et qu'elle l'est au même titre que l'aide financière qu'un conjoint vivant pourrait apporter;

**CONSIDÉRANT QU'**il est difficilement explicable qu'un parent-étudiant veuf recevant une aide de conjoint survivant reçoive moins qu'un parent-étudiant en couple ou même séparé;

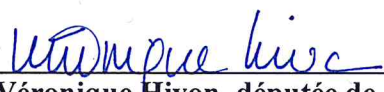
**CONSIDÉRANT QU'**un étudiant ayant eu la tristesse d'avoir perdu un parent ne devrait pas être pénalisé en plus par le calcul de l'aide financière, pas plus que les victimes d'actes criminels qui subissent le même traitement;

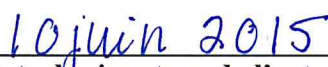
**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études s'est, en 2010, prononcé sur le fait que les rentes concernant les enfants, comme les pensions alimentaires pour enfants, ne devraient pas être retirées de l'aide financière aux études;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de modifier le règlement de l'aide financière qui pénalise dans la catégorie « autres revenus », les parents-étudiants qui reçoivent des rentes de conjoints survivants, d'orphelins et ceux qui reçoivent une pension alimentaire pour enfant.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
Véronique Hivon, députée de Joliette

  
Date de signature de l'extrait